

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- les achats des médicaments à l'étranger en cas d'absence des vignettes ou codes-barres une facture du pharmacien est exigée en plus de l'ordonnance du médecin prescripteur

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée une fois par an.

Adresses Mails utiles

- | | |
|---|-----------------------|
| <input type="checkbox"/> Réclamation | : contact@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Prise en charge | : pec@mupras.com |
| <input type="checkbox"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5766 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : SEBBAR ABDELLAH

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : 0666352862 Total des frais engagés :

87.00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : SEBBAR ABDELLAH

Age:

Lien de parenté : Lui-même Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



**RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR
ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS**

Conditions générales :

Pharmacie :

Radiologie et Biologie :

Optique :

Rééducation :

Dentaire :

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

Adresses Mails utiles



Déclaration de Maladie

0035056

Cadre réservé à l'adhérent (e)

5766 ROYAL AIR MAROC

SEBBAR ABDELLAHIM
05/07/195
Derb EL MITRE Rue 0f N°10 CASABLANCA
0666 35 28 61 870.00 DHS

Cadre réservé au Médecin

DR. NASSER AL MOL

SEBBAR ABDELLAHIM
Néoplasie pulmonaire
Le 11/02/2024

CASABLANCA 
VOLET ADHÉRENT

M23- R 0035056

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16/01/24	CS		250,00	DR M. GARNIER DOCTEUR EN MEDICINE EXERCICE LIBRE DE LA PROFESSION PARIS LE 16 JANVIER MIL SEPTANTE QUATRE
30/01/24 CS			45	DR M. GARNIER DOCTEUR EN MEDICINE EXERCICE LIBRE DE LA PROFESSION PARIS LE 30 JANVIER MIL SEPTANTE QUATRE

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	30/11/2024 PHARMACIE EL FIDA 151 Bd El Fida - Casablanca Tél: 05 22 28 12 37	357,00

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
LABORATOIRE MEDICAL 196 ^e Avenue Moussem Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 00 50 INFEZ	27/01/21	180 B 7 n-	263 Dh s

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

VOLET ADHERENT

adjective

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]
actionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Casablanca, le.....

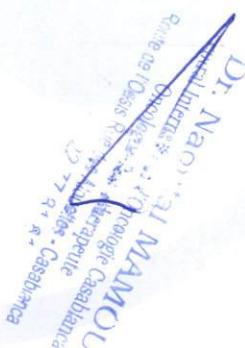
30/01/2024

Mr. SEBBAR ABDERRAHIM

35700
CHEMOSET 8 MG



1cp x 2/j pour 5 jours matin et soir 1/4 d'heure avant le repas





Centre International d'Oncologie Casablanca
المركز الدولي لعلاج الأورام بالدار البيضاء

Dr. Naoufal MAMOU
Oncologue - Radiothérapeute
Ancien chef de clinique des Hôpitaux de Bordeaux

Casablanca, le.....

16/01/2024

Facture N°: FC2401000514

Mr. SEBBAR ABDERRAHIM

Acte : Consultation

Prix : 250 Dhs

Signature

Dr. Naoufal MAMOU
Centre International d'Oncologie Casablanca
4, route de l'Oasis, Casablanca
Tél : 05 22 77 81 81

4, route de l'Oasis, rue des Alouettes, Casablanca
Tél. : 05 22 77 81 81 - Fax : 05 22 99 65 74
E-mail : info@ciocasablanca.ma
Site web : www.ciocasablanca.ma
IF : 14402100 - ICE : 001645198000028

LABORATOIRE MERS SULTAN D'ANALYSES MEDICALES

Dr. Fahd SAYEH

N° 196; Mers sultan Appt 32 5éme étage Tel :05 22 22 41 52
Mail : labo.merssultan@gmail.com

N° facture : 24-03941

Facture

Date de prélèvement 27/01/2024

Mr SEBBAR Abderrahim

Casablanca , le 27/01/2024

Code Acte	Designation Acte	Cotation B
NFS	NUMERATION FORMULE SANGUINE AVEC PLAQUETTES	80
GOT	Transaminase - SGOT	50
GPT	Transaminase - SGPT	50
Total B		180
Total en dirhams		263

Arrêtée la présente facture à la somme de : Deux Cent Soixante-Trois Dirhams

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
093000594



Dr. Fahd SAYEH
Pharmacien Biologiste

Prélèvement du: 27/01/2024 7:11
Dossier N° : 240127-418

مختبر التحاليل الطبية

LABORATOIRE MERS SULTAN

D'ANALYSES ET DE BIOLOGIE MEDICALES

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - BACTERIOLOGIE - VIROLOGIE - PARASITOLOGIE - MYCOLOGIE - IMMUNOLOGIE

240127-418



P41347

Mr SEBBAR Abderrahim

Prélèvement du: 27/01/2024

Prescripteur:

Page : 1 / 1

HEMATOLOGIE

NUMERATION FORMULE SANGUINE AVEC PLAQUETTES

Globules rouges	4,35	M/mm ³	(4 - 5,4)	4,57 (13/01/24)
Hémoglobine	13,8	g/dL	(13 - 15,5)	14,7 (13/01/24)
Hématocrite	41,4	%	(40 - 50)	43,2 (13/01/24)
VGM	95	fL	(75 - 95)	95 (13/01/24)
TCMH	32	pg	(27 - 32)	32 (13/01/24)
CCMH	33	%	(30 - 36)	34 (13/01/24)
Globules blancs	4 580	/mm ³	(4000 - 10000)	4530 (13/01/24)

FORMULE LEUCOCYTAIRE

Polynucléaires Neutrophiles	70,0 %		(50 - 75)	65,0 (13/01/24)
	Soit 3206/mm ³		(2000 - 7500)	
Lymphocytes	17,0 % *		(25 - 35)	22,0 (13/01/24)
	Soit 779/mm ³		(1500 - 4000)	
Monocytes	9,0 % *		(2 - 8)	9,0 (13/01/24)
	Soit 412/mm ³		(100 - 800)	
Polynucléaires Eosinophiles	4,0 %		(Inférieur à 4)	4,0 (13/01/24)
	Soit 183,20/mm ³		(Inférieur à 400)	
Polynucléaires Basophiles	0,0 %		(Inférieur à 1)	0,0 (13/01/24)
	Soit 0/mm ³		(Inférieur à 100)	
Plaquettes	168 000	/mm ³	(140000 - 500000)	245 000 (13/01/24)

BIOCHIMIE

Transaminase - SGOT	23,90	UI/L	(Inférieur à 35)	39,32 (13/01/24)
				18,08 (23/12/23)
Transaminase - SGPT	24,14	UI/L	(Inférieur à 41)	38,47 (13/01/24)
				15,37 (23/12/23)

LABORATOIRE MERS SULTAN
Dr. SAYEH Fahd
196, Avenue Mers Sultan
Casablanca - Tél/Fax : 05 22 22 41 52
INPE